



CONFÉRENCE

L'AVIS 2/15 DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE CETA ET LE BREXIT ?

19 juin 2017

Centre de droit européen - Salle Lévy Ullmann

L'avis 2/15 de la Cour de justice de l'Union européenne

Le 16 mai 2017, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu l'avis relatif à l'accord de libre-échange entre l'Union et Singapour.

Elle estime que cet accord « nouvelle génération » relève de la compétence exclusive de l'Union à l'exception de certaines de ses dispositions.

En croisant les regards d'europanistes et d'internationalistes, la conférence a notamment vocation à expliciter les éventuelles conséquences de cet avis sur le CETA et le Brexit.

En présence de :

- > **Emanuel CASTELLARIN**, Professeur à l'université de Strasbourg
- > **Édouard DUBOUT**, Professeur à l'université Paris-Est Créteil
- > **Francesco MARTUCCI**, Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas
- > **Arnaud de Nanteuil**, Professeur à l'université Paris-Est Créteil

Entrée libre

Informations : francesco.martucci@u-paris2.fr

